

Consultation du Risque

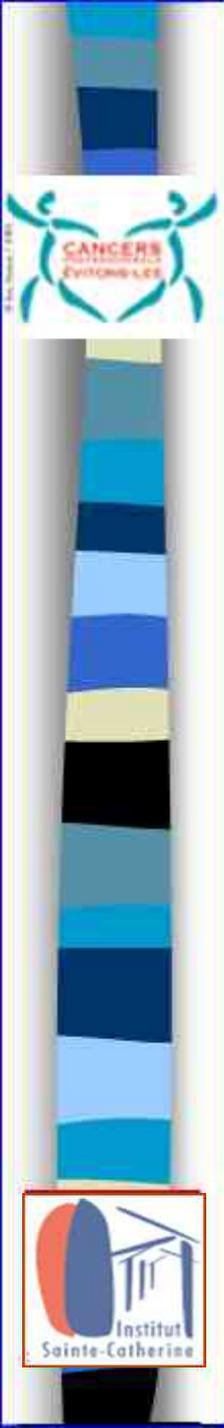
Résultat d'un an de consultation de recherche des expositions à des cancérogènes pulmonaires suite à cancer du poumon

Institut Sainte Catherine – AVIGNON

**Cancers professionnels :
étendue et invisibilité du
phénomène**

Voir la présentation du **27 Novembre 2014**

Dr Brigitte LE MEUR & Dr Benoit de Labrusse : Médecins du Travail
Dr Daniel SERIN Oncologue. AVIGNON



Objectifs

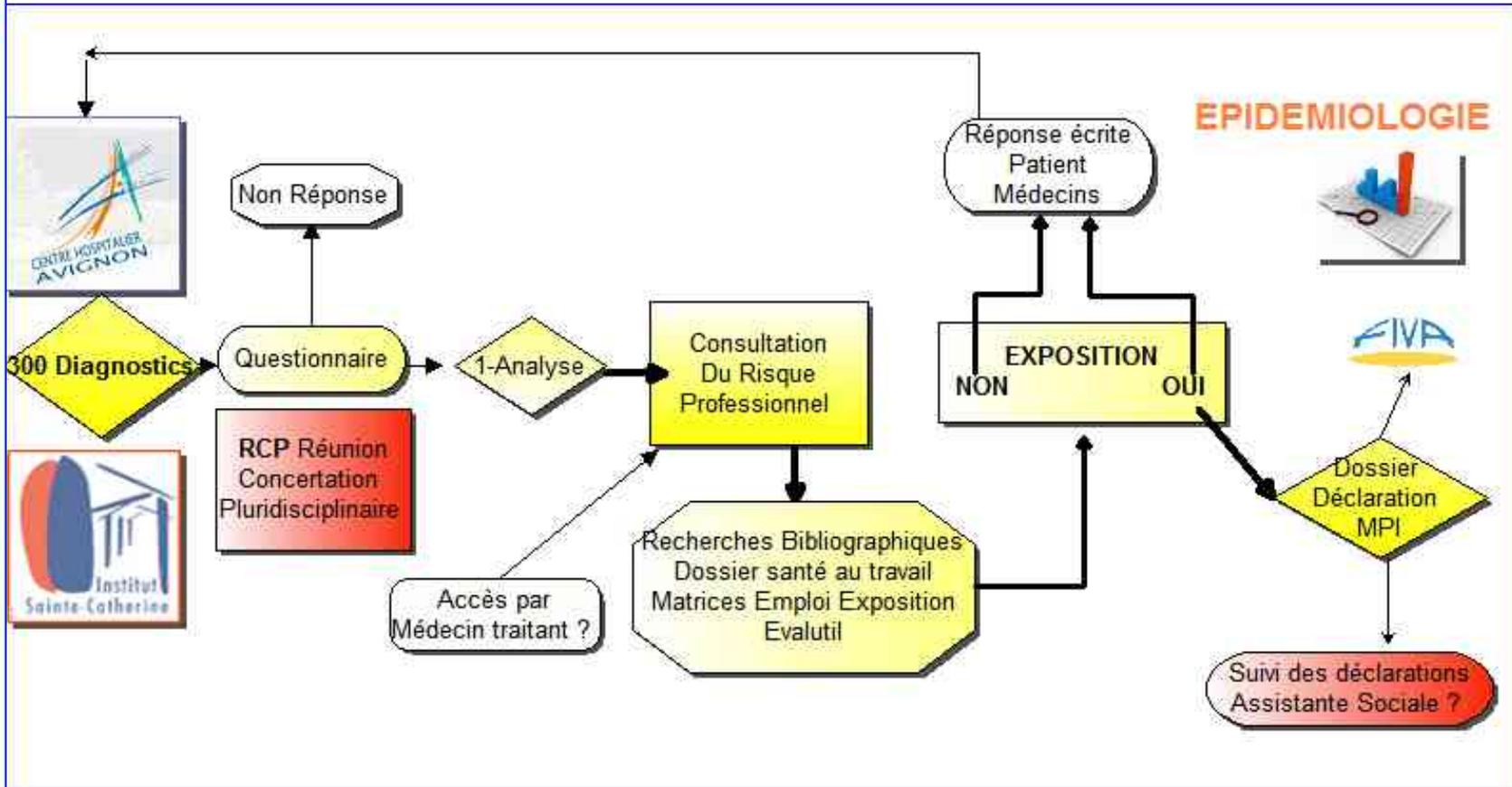
Plan Cancer 2014-2019

Objectif 12 : *Prévenir les cancers liés au travail ou à l'environnement* Les cancers liés au travail sont souvent sous estimés tant leur identification et leur reconnaissance comme conséquence d'une exposition professionnelle peuvent être complexes. Le Plan cancer porte la meilleure connaissance des situations à risque dans le milieu du travail, le renforcement de la protection et du suivi des travailleurs exposés aux agents cancérogènes, ainsi que la **facilitation de la reconnaissance comme maladie professionnelle** des cancers liés à leur activité.

Action 12.3 : **Améliorer l'identification des cancers d'origine professionnelle, pour permettre leur reconnaissance en maladie professionnelle. Mieux informer les salariés ayant été exposés à des CMR sur leurs droits en matière de reconnaissance des maladies professionnelles....**



Méthode



Questionnaire sur le parcours professionnel-

SFMT

Questionnaire Cancer du poumon
Questionnaire Fermé



Mise en œuvre et résultats
du suivi post-exposition amiante
chez les salariés du **BTP**



Professeur **PARIS NANCY**
Questionnaire Cancérogènes
et Travail
Questionnaire Fermé

RSI INVS

Auto-questionnaire ouvert
Programme de
surveillance post-professionnelle des
artisans ayant été exposés à l'amiante (

ESPrI

Epidémiologie & Surveillance
des Professions Indépendantes



Léon Bérard LYON

« **Pro-Poumon** »

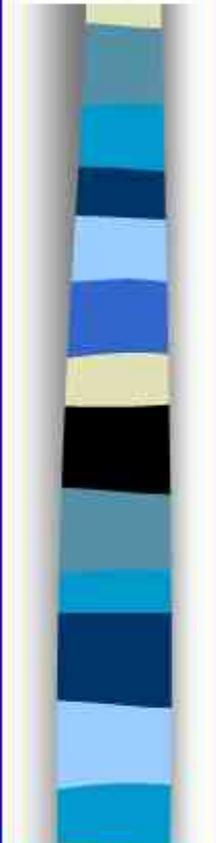
Questionnaire ouvert

Questionnaire sur le parcours professionnel-2-



CONSULTATION DU RISQUE	
Listez l'ensemble des métiers que vous avez exercé depuis que vous avez quitté l'école, jusqu'à aujourd'hui, en y incluant les emplois hors de France, les temps d'apprentissage et d'enseignement technique, les emplois dans la famille, etc. Pour chaque période professionnelle, précisez les dates de début et de fin, le nom, l'activité et l'adresse de l'employeur ainsi que votre métier dans cette entreprise.	
Emploi 1 (le plus ancien)	
Début (mois/année):	Fin (mois/année):
Poste de travail occupé:	
Nom adresse de l'entreprise:	
Activité ou production de l'entreprise:	
Description détaillée de votre emploi: tâches effectuées, façons de faire et produits utilisés:	
Tâche habituelle (celle qui vous prenait le plus de temps):	
Autres tâches effectuées:	

Questionnaire sur le parcours professionnel-3-



CONSULTATION DU RISQUE

Avez-vous conservé des "attestations ou fiches d'exposition" délivrées par un employeur ou un service de santé au travail?

Au cours de votre carrière professionnelle pensez-vous avoir été exposé(e) aux nuisances suivantes?

Saut de section (continu)	
Types d'expositions	Si oui, précisez dans quel(s) emploi(s)
<input type="checkbox"/> Acide chromique	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Acide sulfurique	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Amiante	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Arsenic et ses composés minéraux	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Arseno-pyrites aurifères (inhalation de poussières ou de vapeurs)	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Beryllium	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Bis-(chlorométhyle)-éther	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Brais de houille	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Cadmium	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Chromates	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Cobalt et carbure de tungstène (fabrication ou affutage d'outils)	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Fer	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Fumées d'échappement de moteurs diesel	Emploi(s) n°
<input type="checkbox"/> Fumées de soudage	Emploi(s) n°

Recherches d'informations 1-**Services de santé au travail :**

Code du travail

De la part des employeurs)

- La liste des travailleurs exposés aux Agents Chimiques Dangereux (ACD) dont les CMR
- La notice de poste des salariés exposés à des ACD
- L'Attestation d'exposition aux ACD et CMR obligatoire depuis 2002 ?
- La fiche individuelle d'exposition aux ACD, avant 2012. Remplacée par :
- La fiche individuelle de prévention des facteurs de pénibilité depuis 2012

De la part des médecins du travail :

Le dossier Médical DMST, doit être conservé 50 ans après la fin de l'exposition et son contenu fait l'objet de recommandation de la HAS Haute Autorité en Santé) (01-2009). Il doit contenir tous les documents cités ci-dessus et en plus

- Les résultats de biométrie
- Le volet médical de l'attestation d'exposition aux ACD et CMR

Le médecin du travail est aussi détenteur de nombreuses informations sur les agents cancérigènes utilisés dans les entreprises dont il assure la surveillance, mais la législation est restrictive sur la transmission de ces informations.

Ces obligations réglementaires n'ont pas toujours existées. Les plus anciennes, pour les CMR, datent de 2001.



Recherches d'informations 2-Services de santé au travail :

Réponses des Médecins du travail

Services Autonomes	1 Absence de réponse
	1 Refus de répondre
	2 Réponses orales & écrite S ^e Nucléaires
Services Inter-Entreprises + MSA	Absences de réponses aux demandes écrites
	Réponses téléphoniques efficaces
	Communications de copie du dossier médical
	Communication de Métrologie ?

Code de la santé publique Article L1111-7 (Loi Kouchner communication dossier médical)

Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé ...Elle peuten obtenir communication, .. au plus tard dans les **huit jours** suivant sa demande et au plus tôt Ce délai est porté à **deux mois** lorsque les informations médicales datent de plus de cinq ans....



Recherches d'informations 3- Services de santé au travail :

Fiches ou attestations d'exposition

3 /21 Dossiers médicaux de Patients (MP déclarables) contenaient de tels documents

- 2 relevés dosimétriques RI
- 1 Fiche société d'intérim : très incomplète sans CMR signalés (3 MPI déclarable chez ce patient)

Aucun dossier médical communiqué ne contenaient d'informations sur les expositions professionnelles

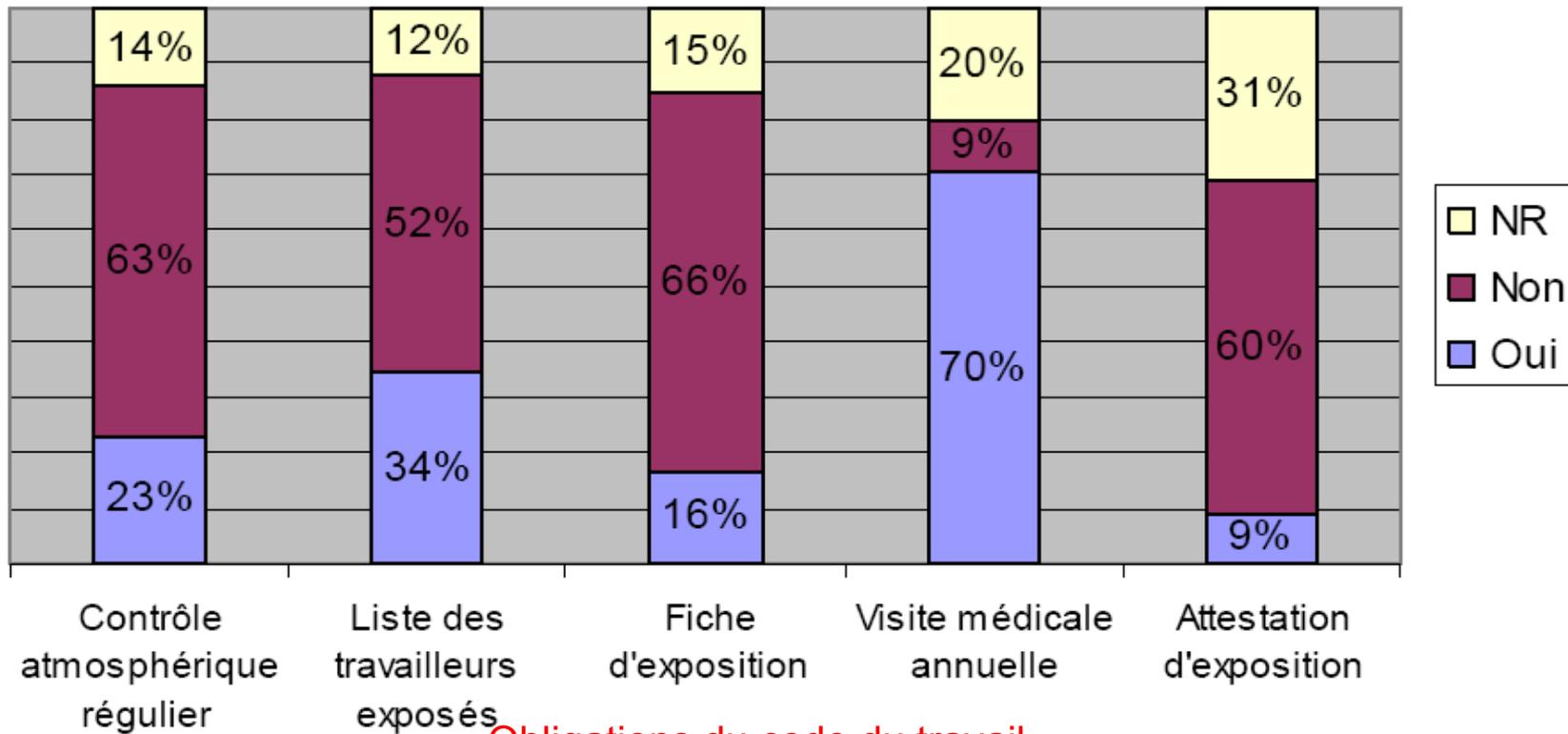
Code du travail Article L4624-2 un **dossier médical en santé au travail**, constitué par le médecin du travail, retrace dans le respect du secret médical **les informations relatives** à l'état de santé du travailleur, **aux expositions auxquelles il a été soumis** Ce dossier ne peut être communiqué qu'au médecin de son choix, à la demande de l'intéressé..... Le travailleur, ou en cas de décès de celui-ci toute personne autoriséepeut demander la communication de ce dossier....



Echec de la prévention et de la traçabilité ?



Suivi des expositions et surveillance médicale renforcée



Obligations du code du travail

Bilan des campagnes de contrôles 2006 de l'inspection du travail sur les produits cancérigènes et l'amiante
Point presse jeudi 8 février 2007

Consultation du Risque Avignon : 02/02/2016 Société de Médecine du travail Marseille

Recherches d'informations



Arrêtés de la liste des entreprises ayant utilisé l'amiante



Associations d'anciens salariés

L'absence de traçabilité des expositions professionnelles participe à leur invisibilité. Elle ampute la prévention primaire, la prévention médicale et la réparation. Elle annihile les droits à réparation des salariés.



Recherches d'informations BIBLIOGRAPHIE



Arrêtés de la liste des entreprises ayant utilisé l'amiante



International Agency for Research on Cancer | Monographies du CIRC sur l'Evaluation des Risques de Cancérogénicité pour l'Homme | English | Français | RSS

World Health Organization

ACTUALITÉS | RÉUNIONS | ÉVALUATIONS | PUBLICATIONS | PRÉAMBULE | PERSONNEL

Vous êtes ici: Accueil / Evaluations / Liste des évaluations / Volumes 1-113

EVALUATIONS

Liste des évaluations:

- ▶ Volumes 1-113
- ▶ Classement par ordre alphabétique
- ▶ Classement par numéro CAS®
- ▶ Classement par organe cible

AGENTS CLASSÉS PAR LES MONOGRAPHIES DU CIRC

Cette page n'est pas disponible en français.

Voir la version [anglaise](#)



Recherches d'informations MATRICES – EMPLOIS - EXPOSITIONS



INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

Outils d'aide à l'évaluation des Expositions professionnelles

Matrices Evalutil CAPS Transcodage

Exp-Pro

- Présentation du portail
- Aide
- FAQ
- Contact

Documents

- Mode d'emploi Exp-Pro

Actualités - Bienvenue sur Exp-Pro ! De nouvelles matrices emplois-expositions spécifiques des solvants oxygénés sont désormais disponibles à la consultation : alcools; cétones et esters; éther diéthylique; éthylène glycol; THF; au moins un de ces solvants. Deux documents précisant les expositions professionnelles à ces solvants et les prévalences d'exposition dans la population française sont également disponibles (bloc document). N'hésitez pas à les consulter !

Matrices Emplois-Expositions

Repérage et évaluation de l'exposition professionnelle

- Matgéné
- Sumex2 (Sumer 2003)

Évaluation à différentes périodes



CAPS

Outil d'aide au Codage des Emplois (professions et secteurs d'activité)



Evalutil

Bases de données sur les expositions professionnelles aux fibres : Amiante, FMA. (fibres minérales artificielles)



Transcodage

Correspondance d'un code profession ou secteur d'activité d'une nomenclature A dans une nomenclature B

C		P						
I		C					N	
T	R	A	N	S	C	O	D	A
P							F	
					I			
					T			
					I			

MATGÉNÉ - SUMEX2 (Sumer2003) - EVALUTIL (Amiante FMA)

Consultation du Risque Avignon : 02/02/2016 Société de Médecine du travail Marseille 13

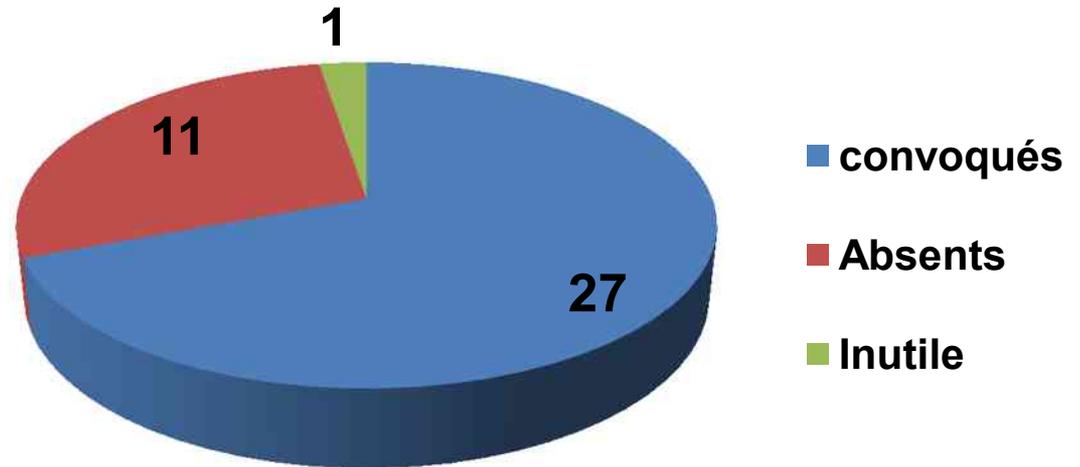


Résultats



39 Répondants par un questionnaire

38 Convoqués



11 Absents

- ◆ 2 DCD
- ◆ 1 refus (« K du à la cigarette »)
- ◆ 4 absents non motivés
- ◆ 4 convoqués Janv. 2016

36 KBP

+ 3 Autres cancers

- ◆ 1 Glioblastome & RI
- ◆ 1 kératoacanthome 2 pouces & RI
- ◆ 1 thymome malin (Absent)



Résultats-2



AGE		
Âges moyens (39 répondants) = 63,8 ans	Age Moyen KBP 64,6 ans de 35 ans à 88 ans	Mais 16 /36 sont < 61 ans + 4/36 sont entre 61-65 ans
TABAC Chez les patients atteints de KBP		
Moyenne : = 28,6 paquets /années Rappel : $\frac{\text{Nombre cigarettes/jour} \times \text{Nb Années}}{20}$		3 Non Fumeur 11/26 Arrêt > 10 ans
FEMMES		
8/36 KBP	âge moyen 68 ans de 39 ans à 88 ans	2 Non fumeuses ou arrêt > 10 ans
	Non déclarables en MP	<u>Expositions</u> Tabagisme passif Formaldéhyde Créosotes



Expositions par Métier et CMR-1

Nombre	MÉTIERS	EXPOSITIONS à des cancérogènes
6	Agricole Agriculteur	Phytosanitaires/Pesticides Fumées de soudure Fumées diesel Pas d'Arsenic
1	Plaquiste	FMA (Fibres Minérales Artificielles)
2	Plombier	Amiante Fumées de soudure
1	Électricien	Amiante Fumées de soudure
1	Couvreur Bardeur	Amiante FMA
1	Étancheur	Amiante FMA Goudrons
1	Goudronneur	Goudrons Amiante
5	Mécanicien VL PL TP	Amiante Fumées diesel Silice
2	Maintenance Électromécanicien	Amiante Chrome Formaldéhyde Acides forts Suies & Goudrons
2	Menuisier Bois	Poussières de bois
2	Travail en cokerie	HAP Benzopyrene Goudrons

Expositions par Métier et CMR-2



Nombre	MÉTIERS	EXPOSITIONS à des cancérogènes
7	Chaudronnier Tuyauteur Soudeur	Amiante fumées de soudure Chrome Nickel Cadmium Acides forts
1	Distillation plantes	Poussières de bois
1	Plastiques	Benzène Formaldéhydes
1	Secrétaire	Tabagisme passif
2	Enseignantes	Créosote Formaldéhyde Tabagisme passif
1	Travail du cuir	Chromates Formaldéhydes
2	Nucléaire	Rayonnements Ionisants (Glioblastome Kératoacanthome)
4	Absence d'exposition	

Les patients ont souvent occupé plusieurs métiers au cours de leur vie professionnelle

Un seul patient a travaillé dans **2 entreprises reconnues comme ayant utilisé/transformé l'AMIANTE**



Expositions par CMR

CMR	Nombre	Classification CIRC	N° MP. RG	Commentaires
Amiante	13	Groupe 1	30 bis	Pour K Du Poumon, Plèvre
Fumées De Soudure	11	Groupe 2B	10 ter alinéa 4	Pour K Du Poumon
HAP	9	Groupe 1 Et 2		Benzopyrene Et Pour Le K Poumon
Chromates	6	Groupe 1	10 ter	Pour Le K Des Poumons Et Fosses Nasales
Formaldéhyde	6	Groupe 1	10 ter	Pour Le K Du Poumon Et Fosses Nasales
Goudrons De Houille, Créosote, Bitume	6	Groupe 1 Et 2	16bis A 16bis B 16bis C 30 bis	Pour K de la peau Pour K Du Poumon Pour Le K De La Vessie
Poussières De Bois	6	Groupe 1	47	Pour Le K Des Sinus + Leger Excès Pour Le K Du Poumon

Rappel : Classification CIRC

Group 1 L'agent est cancérogène pour l'Homme

Group 2A L'agent est probablement cancérogène pour l'Homme

Group 2B L'agent est peut-être cancérogène pour l'Homme



Expositions par CMR

CMR	Nombre	Classification CIRC	N° MP. RG	Commentaires
Solvants Chlores Dont Trichloréthylène	5	Groupe 1 Et 2A	alinéa 4	Trichlo Pour Le K Du Rein
Brouillards D'acides	4	Groupe 1	alinéa 4	Pour Le K Du Larynx Et Poumons
Métaux : Cr, Ni, Fer, Cadmium	4	Groupe 1		Pour Le K Du Poumon
Pesticides	4	Groupe 2A & 2B		Pour Le Lymphome
Fumées De Diesel	3	Groupe 2A	alinéa 4	Pour Le K Du Poumon
Tabagisme passif		Groupe 1	alinéa 4	
Huiles Minérales Benzopyrene (recyclage)	2	Groupe 1	16bis	Pour Le K Du Poumon
Silice	2	Groupe 1	25	Pour Le K Du Poumon
Benzène	2	Groupe 1	4	Pour Certaines Hémopathies Malignes
Fibres Minérales Artificielles	2	Groupe 2B	alinéa 4	Pour Le K Du Poumon

Rappel : Classification CIRC

Group 1 L'agent est cancérogène pour l'Homme

Group 2A L'agent est probablement cancérogène pour l'Homme

Group 2B L'agent est peut-être cancérogène pour l'Homme



POLYEXPOSITIONS

7 dossiers ont des Polyexposition

> ou = à **3** agents cancérogènes



23%

11/31 dossiers avec des expositions professionnelles

à **2** CMR décrites



35%

9/31 dossiers avec une exposition à **1** seul CMR



29%

3 : tabagisme passif

1 : laine de roche (FMA)

2 : poussières de bois

2 : pesticides

1 : trichloréthylène

4/31 dossiers n'ont pas d'exposition à des CMR décrite (mais 3 des patients non vus)

13%

Guide des CRRMP

« En cas d'exposition professionnelle à plusieurs facteurs de risque pour un même cancer déclaré, le CRRMP devra tenir compte de leur conjonction simultanée ou consécutive, pour établir si une relation directe et essentielle doit finalement être retenue entre l'histoire professionnelle de l'assuré et le cancer considéré »



Aide à la déclaration en Maladie Professionnelle

Pour les patients le souhaitant (ou leur famille) : Aide a la déclaration de Maladie professionnelle indemnizable (éventuellement alinéa 3 & 4 de l'article L. 461 du code de la SS-1)..

Les dossiers adressés aux CRRMP au titre du **3^{ème} alinéa** sont ceux pour lesquels le titre du tableau et les critères de désignation des maladies sont respectés, mais pour lesquels une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies.



Selon le **4^{ème} alinéa** « peut être également reconnue d'origine professionnelle une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles ». Toute maladie correspondant à ce critère, entraînant une incapacité permanente prévisible d'au moins 25% à la date de la demande, et ne pouvant être prise en charge au titre des tableaux ou de l'alinéa 3 peut être prise en compte.

Résultats Maladies professionnelles



au 31 décembre 2015	alinéa 2	alinéa 3	alinéa 4	total
	Demande traitée par			
Numéro de MPI	CPAM	CRRMP	CRRMP	
MP.6 RI			1	1
MP.10terA KBP Chromates (Soudeurs)	3			3
MP.10 ter. B Fosses Nasales	1			1
MP.16 bis. A EOA Goudrons	1			1
MP.16 bis. B KBP Goudrons	2			2
MP.16 bis .C K Vessie Goudrons	1			1
MP.30 bis KBP Amiante	5 + 3	1 + 1	1	11
MP.42 Surdit�	1			1
Totaux	17	2	2	21

5 Pr alablement d clar es => aide   la justification

2 Non d clar es par nos soins 2 (EOA Goudron ancien ; MP42 surdit )

14 D clarables avec remise du CMI + formulaire de d claration

16 /21 MPI n'avaient pas  t  pr alablement d clar es

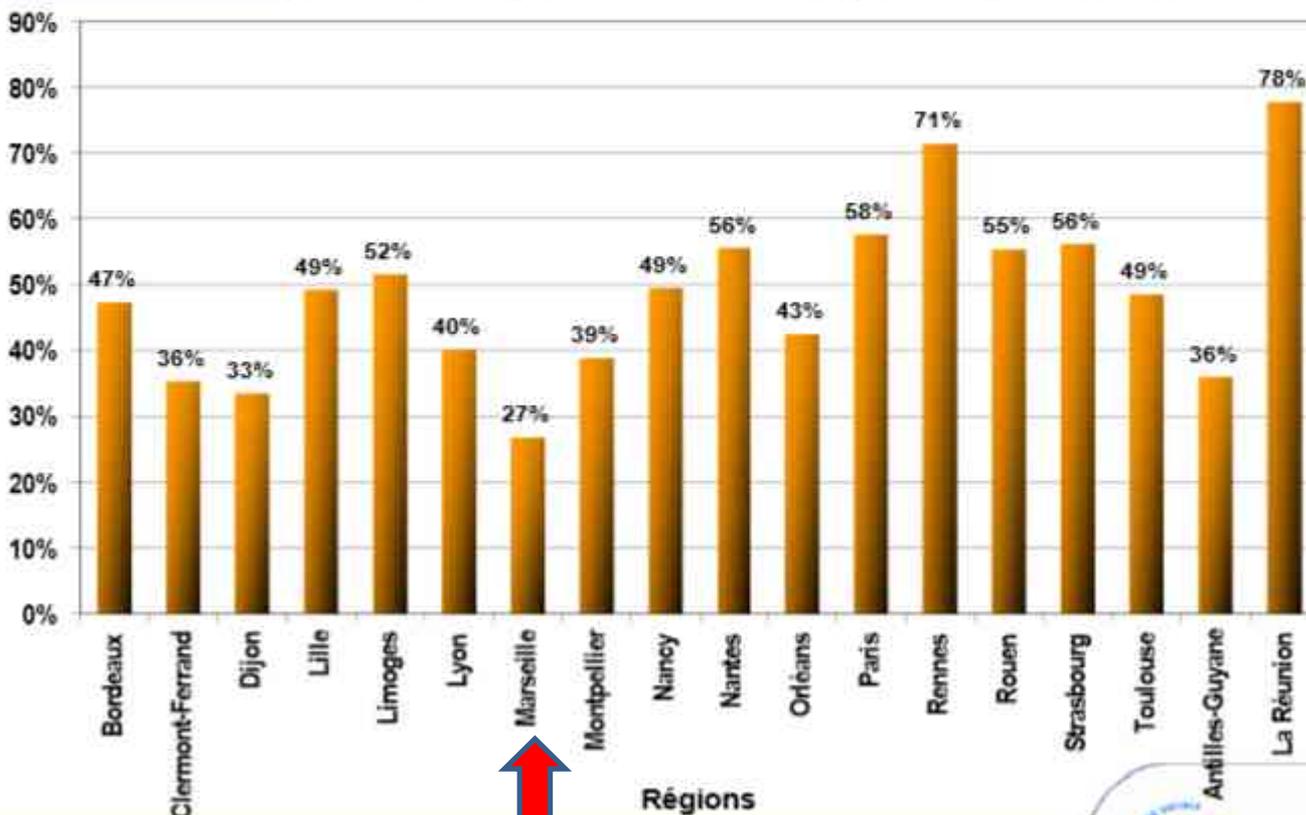


Reconnaissance des MP (alinéa 3) par les CRRMP



Synthèse nationale des rapports d'activité des CRRMP pour l'année 2010

pourcentage d'avis favorables (affections tableaux - alinéa 3) par région pour le régime général



Bilan CRRMP 2010
Mission médicale
Direction des Risques Professionnels

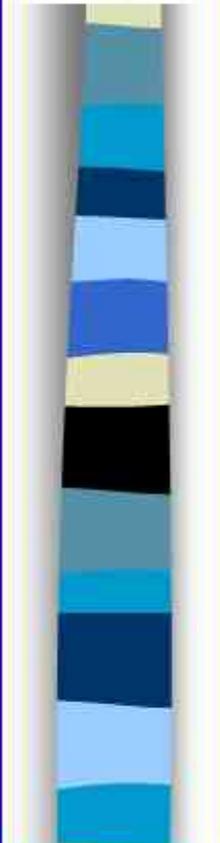
9



Consultation du risque

Difficultés et Perspectives

Difficultés	Perspectives
Absence d'exhaustivité de l'information aux patients (Questionnaire) par les médecins oncologues : 12% vus	<ul style="list-style-type: none">■ Information/Formation des Médecins (SISTE-PACA)■ Distribution postale à partir de la liste des patients vus en RCP (Réunion Concertation Pluridisciplinaire) + Comptabilisation
Refus de déclaration MP de la part du patient	Respect de la décision Compréhension : Entretien psychologue ?
Méconnaissance du devenir des déclarations de MPI	<ul style="list-style-type: none">● Contact téléphonique au Médecin traitant
	« temps d' » Assistante sociale Contact avec les patients (ou familles) déclarés en MPI <ul style="list-style-type: none">■ à 1 Mois■ à 6 Mois



Perspectives

Cancer à étiologie professionnelle reconnue

MESOTHELIOMES	<ul style="list-style-type: none">■ 7/13 Pas de questionnement sur une exposition à l'amiante■ 3/13 mention déclaration de MPI■ 0 déclaration au FIVA Mentionnée● Maladie à déclaration obligatoire. (Mais seuls 50% sont réellement déclarés selon INVS)● Tous les Mésothéliomes sont indemnisables par le FIVA sans preuve d'exposition
Cancers ORL	Poussières de Bois - Amiante – Chrome...
CANCERS URINAIRES	
LYMPHOMES	Projet en cours au CHA Épidémiologie-Sociologie CHA-GFISCOP93-LEST-Associations

Les collaborations





Consultation du Risque

Maison Sainte-Catherine
250 chemin de Baigne –Pieds
CS 80005
84918 Avignon CEDEX 9
Rendez-vous : Tel 04.90.27.63.29

Médecins consultants

Dr Benoît de Labrusse, Médecin du Travail
b.delabrusse@wanadoo.fr
Dr Brigitte Le Meur, Médecin du travail
lmb20@orange.fr
Dr Daniel Serin, Oncologue
d.serin@isc84.org

